

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-09.250-0085041.2024.001				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LACOURCELLE Benoît Adresse La Vialle 19390 Chaumeil Pays France Code ISO FR		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09) Adresse 77 impasse Jean-Mouillade , 85000, La Roche-sur-Yon Pays France Code ISO FR			
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique					
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 04 juillet 2024 10:06:17 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu La Roche-sur-Yon (FR)		Nom et signature CERTIPAQ BIO		I.8 Validité Certificat valable du 04/07/2024 au 31/03/2026	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Apiculture : Ruches	Biologique
	Apiculture : Miel	Biologique
	Apiculture : Essaims	Biologique
	Apiculture : Autres produits de l'apiculture	Biologique
	Produits de l'apiculture : Bonbons au miel	Biologique
	Produits de l'apiculture : Mélange miel pollen	Biologique
	Produits de l'apiculture : Mélanges miel propolis	Biologique
	Produits de l'apiculture : pollen	Biologique
Produits de l'apiculture : propolis	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Production	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
Préparation	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	
II.9 Autres informations		